

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17 novembre 2015

Le 23 novembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Marc PECHOUX), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Anny SANLAVILLE (Pouvoir Vincent LAUTIER), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Christian BAISE

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PRIVALS

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que l'association Privals est un partenaire des communes et de l'ancienne Communauté de communes Saône Vallée depuis 2007. L'association les aide notamment pour la restauration du petit patrimoine.

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention entre l'association Privals et l'ex CCDSV. La demande de subvention de l'association à la CCDSV est étudiée annuellement au vu des résultats de ce partenariat et du budget présenté.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil de la renouveler, en tenant compte des modifications suivantes :

- Actions plus larges de valorisation du patrimoine dans le cadre du Pays d'art et d'histoire : publications, expositions, animations...
- Types de patrimoines élargis aux parcs et jardins.

Le projet de convention est présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la convention de partenariat entre la CCDSV et l'association PRIVALS ;
- ✓ **Autorise** le président à signer cette convention.